

## **En finir avec le règlement Dublin : pour un vrai droit d'asile dans le Rhône**

Publié le 27 novembre 2017

467 visites

Nous faisons face à un nombre sans précédent de distribution d'arrêtés de transfert à l'intention des personnes sous procédure Dublin, qui sont prisonnières de ce jeu cynique et destructeur de renvois forcés. On aimerait que la France respecte les droits fondamentaux des personnes migrantes et réfugiées en cessant les expulsions Dublin et leur permettant de déposer leur demande d'asile en France.

Plusieurs dizaines de personnes sont renvoyées chaque semaine vers l'Italie, ou encore la Hongrie, selon les accords Dublin III, qui stipulent que le pays responsable de la demande d'asile d'une personne est le premier pays où celle-ci a déposé ses empreintes. C'est souvent l'Italie, la Bulgarie, l'Espagne... Des pays qui, de par leur position géographique, sont forcément les premiers pays de passage des personnes, des pays aussi où les personnes sont violentées, les capacités d'accueil surchargées et quasi-inexistantes, voire des pays dangereux pour ces personnes [1].

Les témoignages abondent sur le recours à la force et aux coups pour forcer les personnes, à leur arrivée sur le territoire européen, à donner leurs empreintes [2], empreintes qui, dans la suite de leur parcours, les empêcheront de demander l'asile. La France, comme la Suisse, profite de ces accords pour refuser de prendre en charge et renvoyer les personnes qui arrivent.

La préfecture du Rhône distribue depuis plusieurs mois des arrêtés de transfert à la pelle, assigne à résidence voire embarque en centre de rétention, et les expulsions s'accélèrent. À Lyon, on se prépare à expulser dans les semaines à venir un nombre record de demandeurs d'asile, non seulement vers le pays « Dublin », mais aussi, par là, vers leur pays d'origine [3]

Ne fermons pas les yeux sur les engrenages de cette machine à expulser. Ne fermons pas les yeux sur ce qui se passe dans les PRAHDA [4], les préfectures, et les centres de rétention. Plusieurs personnes, en majorité soudanaises et nigérianes, nos proches, nos amis, nos voisins, vont se trouver menottés et expulsés, en décembre, vers l'Italie.

Arrivés en Italie, certains ont déjà eu un refus de leur demande d'asile. Ils n'auront donc pas de statut juridique reconnu. Certains risquent une expulsion de force vers leur pays d'origine. Autant de vies que l'administration française et européenne détruit.

La grande majorité d'entre eux vont se retrouver à la rue en Italie, alors qu'ils parlent bien français, connaissent la France et y avaient tissé des réseaux d'amitié et d'entraide. La plupart vont tenter de repasser la frontière vers la France, en plein hiver. Les personnes qui récemment, réussissaient à revenir, se retrouvaient alors à la rue, et doivent reprendre les procédures administratives à zéro. Alors qu'ils et elles commençaient à reconstruire leur vie ici. Et pire, ils sont de nouveau placés en procédure Dublin, et en procédure d'expulsion à nouveau. Ils ne peuvent toujours pas déposer leur demande d'asile en France. Cela ne s'arrête

pas. Leurs vies sont en jeu. Nous demandons l'arrêt immédiat de cette mascarade qui met des vies humaines en danger, au mépris des droits.

En 2016, sous seule procédure Dublin, il y a eu 1293 expulsions à partir de la France vers d'autres pays européens ; et 1257 expulsions à partir d'autres pays – notamment l'Angleterre, l'Allemagne et la Suisse – vers la France [5]. Autant de personnes que l'on renvoie là où elles ne souhaitent pas être, que de personnes que l'on reprend de force sur notre territoire alors qu'elles souhaitent être dans un pays frontalier. Laissons aux personnes le droit de déposer l'asile dans le pays qu'elles souhaitent - pour des raisons linguistiques, familiales ou personnelles.

Ces personnes souhaitent déposer leur demande d'asile en France, et y être entendues pour les persécutions qu'elles ont subies. Mais elles sont renvoyées là où elles n'ont rien, et très peu pour les aider et les guider. Elles sont déplacées de force. Traitées comme des criminels.

**Alors que le renvoi sous procédure Dublin n'a rien d'obligatoire. Leur dossier peut être passé en « procédure normale », pour leur permettre d'obtenir un entretien et faire leurs démarches auprès de l'OFPRA pour déposer leur demande. De nombreuses personnes ont pu passer, l'année dernière, de procédure Dublin à la procédure normale, et certains ont enfin réussi à obtenir leur statut de réfugié en France après plus d'un an d'attente ; mais le passage de procédure Dublin à procédure normale est de moins en moins systématique, alors qu'il s'agit de la simple décision de la préfecture, qui peut décider du passage.**

Ceci est un cri de colère. Cessons ce ridicule jeu d'échecs, ce grand théâtre de la lâcheté européenne. Ne soyons pas complices. Cela ne peut plus durer. Stop à la criminalisation des étrangers dublinés. **Nous exigeons l'arrêt immédiat des expulsions et le droit de déposer une demande d'asile en France pour tous et toutes.**

Nous demandons à la France de prendre sa part de responsabilité dans l'accueil des personnes sur le territoire européen, et de cesser de se défiler en renvoyant des personnes là où on leur a pris leurs empreintes de force.

Parlons de ces procédures de renvoi, médiatisons-les ; exilé.e.s et soutiens, rassemblons-nous.

La mobilisation nationale et européenne contre Dublin se met en marche. Organisons-nous à notre échelle. Lien vers le site de la mobilisation STOP DUBLIN : <http://www.stopdublin.fr>

## Notes

[1] Les violences policières, ainsi que la présence de réseaux importants de traite humaine et d'exploitation, rendent ces pays très peu sûrs pour les personnes réfugiées, comme en témoignent nombre des rapports européens quotidiens de l'organisation Are You Syrious.

[2] <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2016/11/italy-beatings-and-unlawful-expulsions-amid-eu-push-to-get-tough-on-refugees-and-migrants/>

[3] <https://www.amnesty.fr/refugies-et-migrants/actualites/refugies-la-france-et-la-suisse-complices-de-litalie>. <https://www.streetpress.com/sujet/1506702391-la-france-livre-opposants-politiques-dictature-soudan>

[4] Programme d'Accueil et d'Hébergement des demandeurs d'asile, voir  
<https://blogs.mediapart.fr/agathe-senna/blog/091117/les-prahda-isoler-invisibiliser-expulser>

[5] <https://asile.ch/2017/04/25/cimade-application-reglement-dublin-france-2016/>